

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt deux  
en exercice : 14 le huit avril à dix-neuf heures trente  
présents : 13 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué  
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,  
GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine,  
GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR  
Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND Christophe  
15 avril 2022 Absents excusés : CLEMENT Christelle : procuration à Anne-Christine HENRY  
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

**Approbation du compte rendu du 14 mars 2022**

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité. Concernant les travaux de la tranche définitive du lotissement le Domaine des Clos, Madame le Maire informe l'assemblée que l'arrêté accordant le permis d'aménager stipule que les travaux de finition prévus être achevés le 31 décembre 2021 peuvent être différés.

**N° 04/2022/01/01 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances rappelle à l'assemblée les taux actuels :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 % (part communale : 13.74 % + Dale : 19.53 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 51.05 %

Il rappelle que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales mais seulement sur les résidences secondaires et les logements vacants. La suppression de ce produit fiscal est « compensée » par l'Etat par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la commune.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux de taxes foncières identiques à ceux de 2021.

L'assemblée, après délibération décide de maintenir les taux suivants pour 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %  
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 51.05 %

**N° 04/2022/01/02 : Vote du budget primitif 2022**

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances rappelle les propositions faites lors du débat d'orientations budgétaires et présente les modifications à y apporter en fonction des décisions prises par l'assemblée, et des notifications reçues de l'Etat et des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

**Budget général de la commune**

Section de fonctionnement  
Recettes : 1 419 884.62 €  
Dépenses : 1 419 884.62 €

**Budget local commercial (crêperie)**

Section de fonctionnement  
Recettes : 14 294.84 €  
Dépenses : 14 294.84 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	1 426 852.22 €
Dépenses :	1 426 852.22 €

### **Budget Epicerie**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	6 488.54 €
Recettes :	6 488.54 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	4 372.94 €
Dépenses :	4 372.94 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	35 567.44 €
Dépenses :	35 567.44 €

### **Budget Domaine des Clos**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	148 478.80 €
Dépenses :	148 478.80 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	202 854.60 €
Dépenses :	202 854.60 €

#### N° 04/2022/01/03 : Subvention pour venir en aide aux Ukrainiens

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle que les subventions aux associations seront votées en cours d'année, mais il est proposé à l'assemblée de voter dès maintenant une aide aux Ukrainiens. Il précise qu'une personne Ukrainienne est hébergée sur la commune de Mégrit. Il est proposé de l'aider financièrement en lui donnant un bon d'achat de 100 € /mois pendant 6 mois.

Il informe l'assemblée que deux associations venant en aide aux ukrainiens ont adressé une demande de subvention à la mairie :

- La protection civile a élaboré un plan de solidarité nationale avec l'association des Maires de France afin de soutenir la population Ukrainienne. : proposition de subvention : 810 € (1 € / habitant)
- Le GSCF (Le Groupe de Secours Catastrophe Français) est une organisation de solidarité internationale française créée en 1999. Elle compte environ 250 bénévoles, qui sont principalement des sapeurs-pompiers, mais également des médecins et des infirmiers. Sa mission est d'apporter secours et assistance aux populations en détresse, sans aucune discrimination : proposition de subvention : 810 € (1 € / habitant).

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une aide de 100 € / mois pendant 6 mois à la personne Ukrainienne réfugiée à Mégrit
- D'attribuer une subvention de 810 € à la protection civile
- D'attribuer une subvention de 810 € au GSCF.

#### N° 04/2022/01/04 : Repas du 8 mai : distribution des invitations

Madame Fabienne GUICHARD, Adjointe en charge du CCAS, donne à chacun des conseillers municipaux les invitations à remettre aux personnes de 67 ans et plus pour le traditionnel repas du 8 mai.

Le repas sera servi par le restaurant la Boutique d'Armor de Dinan. Le prix du repas est fixé à 29 €.

Scrutin du 10 avril 2022 : rappel des permanences - (Dépouillement à 19h00)

	<b>Président/ Vice-Président</b>	<b>Titulaires</b>
<b>8H00 – 10H45</b>	Marie-Jeanne DESPRÉS	Christophe LEMARCHAND Christelle CLEMENT
<b>10H45 – 13H30</b>	Mickaël HAQUIN	Anne- Christine HENRY Michel MORDEL Thierry AUCLAIR
<b>13H30 – 15H45</b>	Philippe CLEMENT	Stéphane PERTUISEL Sébastien TOSTIVINT
<b>15H45 – 19H00</b>	Fabienne GUICHARD	Dominique LEMETAYER Jean GIBLAINE

Modification du PLU de Trémeur (changement de zonage : atelier communal)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une modification du PLU est en cours sur la commune de Trémeur. L'assemblée prend acte de cette information et émet un avis favorable à cette modification du PLU (modification du zonage pour la création d'un atelier communal près du terrain des sports).

Candélabre rue de la scierie

Dans le cadre d'un nouveau projet d'alimentation en électricité du secteur de Rocherel sur la commune de Trédias, le Syndicat d'électricité propose de revoir l'alimentation de la rue de la scierie et de supprimer le dernier candélabre près de la scierie LEMETAYER.

L'assemblée émet un avis favorable à ce projet.

Food truck le lundi soir parking stade Emile POILVÉ (électricité : 5 € / soirée) : Le Piton de la Fournaise

Madame le Maire informe l'assemblée que les propriétaires du Food Truck « Le Piton de la Fournaise », nouvellement installés dans le secteur, souhaitent utiliser une place de stationnement les lundis soir à partir de 18h00 au stade Emile POILVÉ à Mégrit.

L'assemblée émet un avis favorable à cette proposition. L'utilisation du compteur EDF sera facturée 5 € par soirée d'utilisation.

La Présidente  
Marie-Jeanne DESPRÉS

La secrétaire  
Anne-Christine HENRY